

contrôle la votation, dirige le Bureau des Gouverneurs comme il l'entend et en fera de même du conseil de discipline. Du moment que l'on voulait accorder au conseil de discipline des pouvoirs aussi grands, il devenait nécessaire d'assurer l'indépendance du Bureau des Gouverneurs. La profession n'aura confiance en un conseil de discipline qu'à condition de le nommer elle-même. Or, comme le conseil sera nommé par le Bureau des Gouverneurs, et que le Bureau actuel n'agit que sous la direction d'un groupe, le conseil de discipline ne sera pas le choix de la profession toute entière, ce qui est essentiel à tout tribunal d'honneur. Ce sera le conseil du Bureau, ce qui est bien différent.

Une centaine de médecins de Montréal et de Québec, voyant le danger, ont envoyé au Conseil législatif une pétition demandant l'élection par districts. Faut voir la tempête que cette motion, a soulevée à Québec et l'opposition vigoureuse que lui ont faite les Drs Beausoleil, Marcell, Ross, Simard, Larue, Belleau, Laurent, etc. Pensez donc ; si la motion avait passé, le bill et l'amendement revenaient devant la Chambre, où il aurait fallu se prononcer définitivement pour ou contre l'élection par district. C'était devenant compromettant. Aussi s'est-on efforcé de démontrer aux conseillers législatifs que la pétition n'avait pas d'importance, que c'était une lutte personnelle faite au Dr Beausoleil, qu'il ne fallait pas tenir compte de 100 médecins quand il y en a 3000 (!) dans la province de Québec (1) etc, etc... Les conseillers se sont laissés prendre à ces mensonges, et l'amendement a été rejeté.

Il y a longtemps que l'on essaie d'obtenir l'abolition du vote par procurations. La loi présentée par le Bureau en 1889, les motions des Drs Rottot, Fafard, etc., la pétition des médecins de Montréal et de Québec, celles des médecins de Joliette, etc. demandaient cette mesure, qu'il serait si juste d'accorder à la profession. Mais les directeurs du Bureau actuel des Gouverneurs n'en veulent pas, et pour cause, et ils ont, jusqu'ici, empêché toute mesure de ce genre d'être adoptée. Réussiront-ils toujours ? C'est ce que nous verrons.

Il devient urgent pour la profession de s'organiser et de réagir contre un état de chose qui finira par offrir les inconvénients les plus graves. Nous savons d'ailleurs qu'un comité provincial est à se former, et qu'une circulaire sera bientôt adressée aux médecins de la province. Nous prions nos abonnés d'en prendre note, et de bien considérer la question, qui est importante pour tout le monde.

(1) Nombre exact des médecins de la province de Québec :

Province de Québec :	877
Montréal	366
Québec	75

Total..... 1318